

Séance extraordinaire du 24 mai 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 24 mai 2011, à 18 h 00, dans la salle des comités de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Justin Bessette, Robert Cantin, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand et Alain Paradis siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur Jean Fontaine, conseiller, est absent.
Monsieur Germain Poissant, conseiller, est absent.
Monsieur Yvan Berthelot, conseiller, est absent.
Monsieur Marco Savard, conseiller, est absent.

24 mai 2011

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Madame Michelle Hébert, directrice générale adjointe, est présente.
Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 00

No 2011-05-0288

Tenue de la présente séance dans la salle des comités de l'hôtel de ville

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance extraordinaire soit tenue dans la salle des comités de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

ORDRE DU JOUR

No 2011-05-0289

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 20 mai 2011 et signifié à tous les membres du Conseil municipal dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-05-0290

Renouvellement de l'état d'urgence local – Inondations dues à la crue de la rivière Richelieu

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-05-0222 adoptée le 2 mai dernier par laquelle le Conseil municipal

24 mai 2011

déclarait l'état d'urgence local sur toutes les parties du territoire de la Municipalité affectées par les inondations causées par la crue printanière de la rivière Richelieu ;

CONSIDÉRANT que cette déclaration d'état d'urgence local a été renouvelée le 9 mai 2011 par la résolution n° 2011-05-0241 et ce, pour 5 jours additionnels ;

CONSIDÉRANT que cette déclaration d'état d'urgence local a de nouveau été renouvelée le 16 mai 2011 par la résolution n° 2011-05-0263 et ce, pour 5 jours additionnels ;

CONSIDÉRANT que la situation n'étant pas encore rétablie, il y a de nouveau lieu de procéder à son renouvellement ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Laplante
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit de nouveau renouvelé l'état d'urgence local déclaré sur toutes les parties du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu affectées par les inondations causées par la crue printanière de la rivière Richelieu.

Que ce renouvellement soit applicable pour les 5 prochains jours ou tant que la situation l'exigera.

Que monsieur le maire Gilles Dolbec, le coordonnateur aux mesures d'urgence, monsieur Daniel Desroches, le coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence, monsieur Michel Larivière, le directeur du Service de police, monsieur Serge Boulerice et le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Jean-Pierre Laporte, soient habilités à exercer les pouvoirs spéciaux édictés à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'autorisation du ministre de la Sécurité publique de procéder à ce renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil municipal.

- - - -

24 mai 2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2011-05-0291

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance se lève à 18 h 10

Maire

Greffière adjointe
